

## ASCENSION Providence

### CALCUL DU MONTANT GÉNÉRALEMENT FACTURÉ

1er juillet 2026

Ascension Providence calcule un pourcentage AGB à l'aide de la méthode « rétrospective » et en incluant les honoraires à l'acte de Medicare et toutes les assurances maladie privées qui remboursent les demandes de remboursement à l'organisation, le tout conformément à l'IRS Reg. Sec. 1.501(r)-5(b)(3), 1.501(r)-5(b)(3)(ii)(B) et 1.501(r)-5(b)(3)(iii). Les détails de ce calcul et du pourcentage d'AGB sont décrits ci-dessous.

Le pourcentage AGB pour Ascension Providence est le suivant :

1. Providence Health Center (inclut DePaul/Breast Center) – 26%
2. Services professionnels des médecins – 33.1 %

Ce pourcentage AGB est calculé en divisant la somme des montants de toutes les demandes de remboursement de l'établissement hospitalier pour les soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires qui ont été autorisés par Medicare (système de remboursement à l'acte) et par toutes les compagnies d'assurance maladie privées qui remboursent les demandes de remboursement à l'établissement hospitalier, par la somme des frais bruts associés à ces demandes de remboursement. Les seules demandes d'indemnisation utilisées dans la détermination de l'AGB sont celles qui ont été autorisées par une assurance de santé sur la période de 12 mois précédant le calcul de l'AGB (plutôt que les demandes relatives à des soins fournis sur les 12 mois précédents).

Nonobstant les calculs AGB susmentionnés, Ascension Providence a choisi d'appliquer des pourcentages AGB inférieurs comme suit :

MGF : 25 %